



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2022

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 25 novembre 2022, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, Mme MARETHEU Virginia, Mme RAULET Laura Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine
formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : M. MARCHAND Philippe

Secrétaire : Mme RAULET Laura

Procuration : M. MARCHAND Philippe donne procuration à M. GASPAILLARD Vincent

ORDRE DU JOUR :

- *Budget communal – Décision modificative N°3*
- *Devis acquisition lave-vaisselle salle polyvalente*
- *Restructuration et extension école – Appel d'offres (report prochain conseil municipal)*
- *Participation financière repas cantine – Année scolaire 2021/2022*
- *Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable – Hyvet et Le Loscouët sur Meu*
- *Convention Entente intercommunale Hardouiniais Mené - Avenant N°1*
- *Projet POPSU*
- *Questions et informations diverses*

1) Budget communal 2022 – Décision modificative N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	9 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	16 470.82 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	16 470.82 €	0.00 €	0.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 470.82 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 470.82 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	39 970.82 €	0.00 €	39 970.82 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 470.82 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 470.82 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	161.90 €	0.00 €	0.00 €
R-458201 : Convention de travaux sur mandat - Couche de roulement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	161.90 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	161.90 €	0.00 €	161.90 €
D-2138 : Autres constructions	0.00 €	618.19 €	0.00 €	0.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	618.19 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	618.19 €	0.00 €	618.19 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €
D-2188-1004 : Acquisition de matériel	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-1031 : Rénovation école publique	0.00 €	5 470.82 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	5 470.82 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	17 250.91 €	200 000.00 €	217 250.91 €
Total Général		57 221.73 €		57 221.73 €

2) Salle polyvalente - Acquisition lave-vaisselle à capot

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise KERFROID de SAINT SAMSON SUR RANCE d'un montant de **4302.95 € HT** soit **5163.54 € TTC** pour la fourniture d'un lave-vaisselle à capot LAMBER 015/24L à la salle polyvalente.

La somme nécessaire est inscrite au Budget 2022 – Section Investissement - Opération 1004 - Article 2188.

3) Participation financière de la commune de Mérillac pour les repas à la cantine de Saint-Vran – Année scolaire 2021/2022

Vu la délibération en date du 20 mai 2021 fixant le prix du repas à la cantine municipale à 3.10 € pour l'année scolaire 2021/2022,

Le conseil municipal sollicite la commune de Mérillac qui n'a pas de cantine sur son territoire pour participer financièrement au coût réel du repas de cantine pour les enfants domiciliés à Mérillac et scolarisés à Saint-Vran. La contribution demandée correspond à la différence entre le montant payé par les parents et le coût réel du repas (y compris les frais de fonctionnement et les frais de personnel).

La commune de Saint-Vran sollicite la participation financière de la commune de Mérillac à hauteur de 4.84 € par repas pour l'année scolaire 2021/2022.

4) Adoption des rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable – Hyvet et Loscouët-sur-Meu

M. CARDIN Yannick rappelle que le service d'eau potable du Syndicat de l'Hyvet regroupe les communes de Illifaut, Merdrignac, Saint-Vran, Trémoriel et depuis le 1^{er} janvier 2021, Loscouët-sur-Meu.

M. CARDIN Yannick présente au Conseil municipal les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable transmis par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de l'Hyvet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité les rapports relatifs au prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021.

5) AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU PAYS D'HARDOUINAIS MENÉ

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 26 avril 2018, une convention d'Entente Intercommunale du Pays d'Hardouiniais Mené a été signée entre les neuf communes membres.

Madame le Maire indique que le présent avenant n°1 à la convention a pour objet de modifier les modalités de versements des subventions attribuées aux différentes associations.

Afin de simplifier la gestion des flux comptables de chaque commune, lors de la réunion Entente du 3 octobre 2022, il a été convenu que ce versement se fasse en une seule fois par an directement aux associations.

De plus, il convient de prévoir de solder les versements des subventions 2022 au 31/12/2022.

Par conséquent, chaque commune doit verser le 3^{ème} et le 4^{ème} acompte à la commune référente de l'Entente, Merdrignac, afin que celle-ci puisse procéder au versement du solde de ces subventions aux associations au titre de 2022.

Madame le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 de cette convention et effectuer le versement des subventions en un seul versement annuel directement aux associations
- De solder les versements des subventions 2022 au 31/12/2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition et habilite le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 à la convention d'Entente intercommunale. Parallèlement, il autorise le versement du solde des subventions 2022 au 31/12/2022.

6) Programme POPSU (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) Territoires - Projet voie douce, la reconquête des chemins creux

Le conseil municipal confirme son engagement dans l'étude permise par le programme POPSU Territoires : à la reconquête des chemins creux en centre-Bretagne. Cette étude permettra la création d'une voie douce à l'échelle du bassin de vie Hardouiniais-Mené. Ce réseau de chemins fonctionnels sera associé à une offre culturelle et touristique originale. Ce projet se veut fédérateur au sein du territoire, puisqu'il permet de synthétiser l'ensemble des initiatives menées sur chaque commune.

Après en avoir été informé, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la lettre d'engagement et tout acte relatif à la réalisation de ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Date des prochains conseils municipaux :
 - Vendredi 20 janvier 2023 à 20H
 - Jeudi 23 février 2023 à 20H
 - Jeudi 30 mars 2023 à 18H (vote du Budget)
 - Jeudi 27 avril 2023 à 20H